

Groupe de travail



Innovation sociale numérique

20 février 2019

Pilote Florian / Rédaction Éric

Participants

Présents : Eric Soudy, Serge Fraillon, Jean Verger, Mickael Leblond, Pascal Goyet, Florian Le Berre

Excusés : Sarah Fraisse, Solenn Bréhaut

Éléments de contexte, déroulement et décisions

Objectif de la réunion : Réaction au Schéma Territorial du Numérique (STN) de l'agglo.

Échanges et informations :

Le RN165 souhaite se positionner sur des actions prévues au STN, en particulier sur l'événementiel / la Smartcity / l'Observatoire du numérique, ce qui permettrait au RN de financer une partie de son budget avec les fonds alloués pour le STN par Lorient Agglo pour les 3 ans à venir. Des actions de ce STN semblent tout de même verrouillées et déjà attribuées à des acteurs comme Audélor.

Pour le CDPL, il doit être la voix des citoyens sur certaines des 18 actions du STN, par exemple sur :

- 1 • Faire une enquête auprès des communes sur leurs besoins d'évolution dans le numérique
- 7 • Définir une stratégie de diffusion des données publiques
- 8 • Créer un comité de pilotage sur la transformation numérique du territoire
- 13 • Favoriser le développement des outils numériques sur des solutions innovantes
- 15 • Renforcer une administration numérique de proximité et d'échanges
- 18 • Observatoire du numérique et indicateurs de transformation

Le CDPL doit réagir au STN pour faire remonter son avis aux élus. Le conseil de Groix est informé qu'il peut prendre position en remontant des remarques avant fin février.

Le STN a été voté et communiqué, mais le CDPL peut toujours réagir.

Le STN apporte des notions de budget, mais en restant dans un grand flou artistique. Les membres du groupe ont des doutes sur la prise en compte de la parole du CDPL sur l'évolution du STN.

Le comité de pilotage du STN va continuer (une réunion par mois) avec une contribution souhaitée du CDPL et du RN165. Il faut réexpliquer la démarche du CDPL depuis plusieurs années avec la production de deux documents (avis), or il semble que ces deux avis n'ont pas été pris en compte dans le STN. Le CDPL doit se positionner pour apporter les usages et les besoins des citoyens, et la lisibilité en termes de budget sur l'usage des fonds communs.

Il faut mettre en évidence un problème de gouvernance dans le pilotage du STN, un manque de cartographie des compétences numériques sur le territoire, comment ces compétences peuvent coopérer, quelles actions d'animation et de communications entre les acteurs. Si on résume, ceci correspond à la demande initiale formulée par le CDPL de création d'un tiers-lieu réunissant ces actions et ces acteurs.

Le CDPL n'est pas un prestataire de service pour les élus, nous ne sommes pas sur le même objectif que les élus. Le CDPL demande habituellement une réponse écrite des élus quand il rend un avis, mais ne reçoit pas cet avis.

Reprendre les deux avis du CDPL pour mettre en évidence les demandes des citoyens et ce qui est pris en compte et ce qui ne l'est pas. Ensuite on peut aussi ajouter les remarques de lectures des membres du CDPL, demander plus de transparence sur l'origine et l'usage des financements.

Document partagé, définir une trame sur la base des deux avis déjà publiés. Faire la synthèse des exigences et mettre en lien avec les actions du STN. Jean fait une première version sur la base des 2 avis et Éric partage le document avec le groupe pour recueillir les contributions de chacun.

Objectif de finalisation du document pour le 8 mars.

Prochaine réunion : mercredi 6 mars de 11h00 à 12h30

Décisions :

- Document de réaction au STN pour le 8 mars

Prochaine réunion

Dates, horaires et lieu :

Mercredi 6 mars 11h00 au CDPL (6 rue Alphonse RIO)

Lien documents : [Google Drive partagé](#)